Les Affaires STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Interrogatoires d'Anquetil et de Romagnino

Dans l'après-midi le magistrat a entendu Georges Anquetil, l'ex-directeur de l'ancienne « Rumeur » qui figure sur la liste des bénéficiaires des chèques, mais pour une somme minime. Georges Anquetil qui purge actuellement à Fresnes une peine de trois ans de prison pour chantage et extorsion de fonds a été conduit au Palais de Justice par deux gardes.

De son côté, M. Ordonneau a interrogé à nouveau Gilbert Romagnino, le bras droit de Stavisky, en présence de son défenseur Me Léonce Richard.

Quatre mois de prison à Voix et à Pigaglio

La Cour d'appel de Chambery a rendu son arrêt dans l'affaire Voix-Pigaglio qu'elle avait jugée jeudi dernier. Les deux individus inculpés de recel de malfaiteur, avaient été condamnés par le tribunal correctionnel de Bonneville à quarante-cinq jours de prison.

Le ministère public avait appel « a minima ».

Faisant droit aux réquisitions du ministère public, la Cour a augmenté la peine qui avait été prononcée contre les deux inculpés et les a condamnés chacun à quatre mois de prison.

Desbrosses fait opposition à l'arrêt de dessaisissement

Desbrosses, inculpé de complicité d'escroquerie, a fait opposition hier matin à l'arrêt de la Cour de cassation qui prononce le dessaisissement du Parquet de Bayonne.

Garat est maintenu en prison

La chambre du conseil de Bayonne s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Léorat assisté de M. Steeck substitut du procureur de la République et de M. d'Uhalt, juge d'instruction pour statuer sur la prolongation du mandat de dépôt de Joseph Garat, arrivé à expiration.

Me Pierre Simonet, représentant l'inculpé qui ne s'est pas présenté au Palais de Justice, a soutenu l'incompétence de la chambre du conseil en raison de ce que M. d'Uhalt, chargé du rapport est dessaisi de l'affaire par l'arret de la Cour de cassation.

Néanmoins le président Léorat a rendu une ordonnance rejetant les conclusions de Me Pierre Simonet étant donné que le juge d'instruction de Bayonne étant d'être dessaisi, a décidé le maintien du mandat de dépot en vertu duquel Garat est détenu à la prison de Bayonne.

La chambre a prolongé pour un mois le mandat de dépôt de Garat.

Le directeur du Cercle Hippique demande à être confronté avec M. Léon Daudet

M. Eugène Tribout, co-directeur du Cercle Hippique, vient d'adresser à M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, une lettre protestant contre les accusations formelles de M. Léon Daudet dans « L'Action Française » et contre les insinuations de certains journaux. M. Tribout déclare n'avoir jamais entendu parler du conseiller Prince avant sa disparition.

« Les accusations de M. Léon Daudet, répétant et affectant une précision de nature à impressionner l'opinion, j'ai tenu à fermer aujourd'hui le Cercle dont je suis le co-directeur pour sauvegarder mon entière liberté. Vous comprendrez aisément M. le juge poursuit M. Tribout que je ne puisse rester davantage sous le coup d'imputations extravagantes peut-être, mais qui n'en sont pas moins les plus graves et les plus cruelles qu'on puisse énoncer sur le compte d'un homme.

» J'ai donc l'honneur, M. le juge, de vous demander de vouloir bien m'entendre d'urgence et de bien vouloir consoquer en même temps que moi M. Léon Daudet pour que ce dernier puisse vous fournir non pas des preuves dont il ne saurait être question, mais les éléments sur lesquels il fonde son apparente conviction. »

A LA COMMISSION STAVISKY

L'audition de M. Victor BORET ancien ministre de l'Agriculture

Dès l'ouverture de sa séance d'hier, la commission d'enquête sur le scandale Stavisky a mis du M. Victor Boret, ancien ministre de l'Agriculture. Le président lui demande s'il est exact que Bonnaure lorsqu'il s'est rendu à Budapest avec Stavisky et Heymann en 1931 lui ait demandé une recommandation.

Le témoin répond que M. Bonnaure ni Stavisky ne lui ont demandé quoi que ce soit et qu'il ne les a jamais recommandés ni l'un ni l'autre.

M. Boret déclare qu'Alexandre lui a été présenté le 29 novembre 1929 par M. Boyer, à un déjeuner réunissant un certain nombre de personnalités du monde agricole. A la fin du repas, M. Boyer déclara : Je vais donner la parole à l'animateur de votre gouvernement. »

Une personne qui ne fut d'ailleurs pas présentée au témoin exposa son plan, qui consistait à fournir des glacières aux bouchers et charcutiers des campagnes. Il invita les convives à venir à son usine. M. Boret y alla quelques jours plus tard. C'est alors seulement qu'il apprit que l'animateur de la société était un M. Alexandre.

M. Boret s'intéressa à l'appareil présenté par M. Alexandre et lui suggéra quelques modifications techniques.

Alexandre prit à déjeuner M. Boret, qui accepta l'invitation. Alexandre proposa ensuite au témoin d'entrer dans le Conseil d'administration de son entreprise, mais celui-ci refusa.

D. — Qui assistait au déjeuner du 29 novembre ?

R. — Si mes souvenirs sont exacts, il y avait, entre autres, Boyer, M. Hudelo, ancien contrôleur de l'armée, des personnes du monde parisien et du monde des affaires.

D. — Vous connaissez M. Blanchard ?

R. — Je le connais très bien. Depuis 1922 je suis président de la société nationale d'encouragement à l'agriculture. M. Blanchard est le trésorier de cette société et il a gagné la confiance de tous ses membres. Je n'ai jamais, pour ma part, trouvé trace dans ses comptes d'aucune malversation.

« Mon cher ami », écrivait M. Boret à Alexandre

M. Boret n'a pas connu l'ent. de M. Blanchard au Conseil d'administration de la S.I.M.A. « Si je l'avais su, je l'aurais invité à en sortir. »

D. — En 1930, Stavisky vous a offert d'entrer dans une de ses sociétés. Vous avez refusé en lui déclarant que vous ne le connaissiez pas suffisamment. Or, nous lisons au début de plusieurs lettres adressées par M. Boret à Alexandre : Mon cher ami. Estimez-vous que ce soit le ton dont on use envers quelqu'un que l'on ne connaît pas suffisamment ?

R. — C'est une habitude du monde politique. Peut-être y a-t-il abus ou faiblesse, mais ces formules constituent une pratique courante.

D. — Au rebours, Stavisky vous parle avec une affection plus respectueuse. Le 3 avril 1930, il vous demande d'intervenir auprès de M. Hesse, président de la commission des silos à La Rochelle et auprès du ministre de l'Agriculture pour obtenir que la S.I.M.A. soit agréée officiellement par le ministère de l'Agriculture pour des constructions de silos. Etes-vous intervenu ?

Le témoin répond que c'est au cours d'un déjeuner, quelques jours plus tard, qu'il a donné suite à Alexandre. Il lui a dit qu'en aucun cas le ministre de l'Agriculture n'agréerait une marque plutôt qu'une autre et que, pour faire connaître une marque, le mieux était de la faire voir dans une exposition.

F. — Jusqu'à quand ont duré vos relations avec Stavisky ?

R. — Fin juin ou juillet. Il m'a écrit qu'il partait pour Bayonne et un déjeuner projeté a été remis au 16 juillet. C'est ce jour-là que Stavisky m'entretint de son projet de Mont-de-Piété. Je lui répondis que je ne prêterais pas mon concours en cette matière, qui sortait de ma compétence.

M. Fontanier. — Connaissiez-vous le passé de Stavisky ?

R. — Certes non, j'ignorais qu'Alexandre fût Stavisky. Comment se fait-il que la police ait négligé de prévenir les hommes politiques que Stavisky — qu'elle affirmait pour livre avec rigueur — était un lourd passé ? Si les pouvoirs publics avaient fait leur devoir, le scandale actuel ne se serait pas déroulé. M. Guiboud-Ribaud a dit que les parlementaires connaissaient le passé de Stavisky. Je ne le connaissais pas. Je suis un rural, un paysan du Danube.

M. Boret ne se souvient pas s'il a eu une conversation avec M. Hesse au sujet d'Alexandre. En tout cas, il est certain que M. Hesse ne lui a pas dit qu'il était son défenseur. Le témoin précise ensuite qu'Alexandre ne lui a pas indiqué les conditions dans lesquelles il lui offrait d'entrer à la S. I. M. A.

En réponse à une question de M. Mandel, M. Boret déclare ensuite que Stavisky qu'il a vu pour la dernière fois en juillet 1931, ne l'a jamais entretenu des bons hongrois. Si Stavisky s'est recommandé de lui à Budapest c'est à son insu.

D. — Alexandre vous a-t-il dit quand il vous a parlé du Mont-de-Piété à quelle région il songeait.

R. — Il songeait à Vichy et eut souhaité que j'en entretinsse le maire. J'ai répondu que la chose était impossible, car j'étais lié avec un pharmacien, concurrent politique du maire.

Le témoin déclare ensuite qu'il ne connaît pas Mme Avril et qu'il ne se rappelle pas avoir été invité à faire des démarches pour elle. Le témoin est reconduit.

LA DÉPOSITION DE M. GEORGES BONNET

M. Georges Bonnet est introduit ensuite et prête serment.

Tout ce qu'il sait dans l'affaire Stavisky, déclare-t-il, c'est en qualité de ministre des Finances qu'il l'a appris. Il désire s'expliquer d'abord sur le déjeuner de Stresa et l'incident Guiboud-Ribaud. D'abord Stresa.

Le déjeuner de Stresa

M. Bonnet a, de passage à Stresa, invité M. Bonnet à déjeuner. Les déjeuners de cette nature sont très fréquents. A celui de Stresa, il y avait une dizaine de personnes dont M. Bonnet n'a pas gardé le souvenir. Rentrés à Paris, le témoin m'a simplement rendu compte des relations avec l'escroc.

Quant à M. Guiboud-Ribaud, M. Bonnet ne peut que confirmer les déclarations qu'il a faites à la Chambre. En février 1933 il a reçu de nombreuses recommandations pour la formation de son cabinet. Deux d'entre elles émanaient de Dubarry et Bonnaure concernant Guiboud-Ribaud. Le cabinet était au complet. Une seule place possible restait : utiliser M. Guiboud-Ribaud comme chargé de mission. C'est ce qu'il fit, le 7 février, en faisant préparer un arrêté.

Le lendemain, dans « L'Intransigeant » paraît une note d'éloges pour M. Guiboud-Ribaud : il la juge inconvenante et revient sur sa décision.

M. Bonnet empêche la publication de l'arrêté à l'« Officiel » et fait communiquer à M. Guiboud-Ribaud par son chef de cabinet M. de Boisanger deux choses : que son arrêté de nomination ne paraîtra pas et qu'il n'y aura pas de travail pour lui au ministère. L'entrevue courtoise dure deux minutes. M. Guiboud-Ribaud dit que si l'arrêté ne fut pas publié, ce fut par suite d'une simple omission. Non, car le 7 mars un autre chargé de mission fut désigné et un arrêté fut à cet effet publié par l'« Officiel ».

L'entrevue de M. Bonnet avec M. Guiboud-Ribaud

La seule fois que le témoin ait vu M. Guiboud-Ribaud c'est vers le 2 mars à propos du procès de l'« Aéropostale ». Il le fait convoquer et le reçoit quelques minutes. Il ne l'a nullement félicité d'un rapport quelconque, pour la bonne raison qu'il ne lui en avait pas demandé. Il ne l'a pas davantage prié de renoncer à un témoignage au nom de son frère parce que cela n'avait aucun intérêt.

Il l'interrogea en réalité sur ses relations avec Lucco et les explications qu'il en obtint le confirmèrent dans sa décision de le maintenir à l'écart. Il ne l'a plus revu.

M. Guiboud-Ribaud serait revenu au ministère dans un petit bureau du rez-de-chaussée, hors de la surveillance du cabinet. A l'exception de M. Maspétiol qui a vu M. Guiboud-Ribaud pour des affaires banales, aucun directeur ou sous-directeur ne l'a jamais vu.

Le témoin conclut que M. Guiboud-Ribaud ne peut être considéré comme chargé de mission ni en droit ni en fait, et qu'il n'a pas eu à penser à lui plus de dix minutes pendant le temps de son séjour au ministère.

Les Bons de Bayonne

M. Bonnet est ensuite interrogé sur l'affaire des Bons de Bayonne. On lui demande si en mai, la Caisse des Dépôts et Consignations pouvait être autorisée à acheter des bons de Bayonne ?

R. — Non.

D. — En juin, les Bons de Bayonne pouvaient obtenir la garantie de l'Etat ?

R. — Non. En outre c'est au mouvement général des fonds qui a alors le trésorier-payeur général et le receveur particulier des finances qu'est due la découverte du scandale.

L'ancien ministre expose ensuite le mécanisme de l'affaire des Bons Hongrois.

L'ASSASSINAT DE M. PRINCE

L'enquête va se poursuivre sur des éléments sélectionnés

De retour de Paris, MM. Couchepin et Rabut sont arrivés à Dijon. M. Couchepin a déclaré qu'il a examiné avec M. Cheron garde des sceaux et M. Lapevre, doyen des juges d'instruction l'affaire Prince sous tous ses aspects. Il a ajouté que sa tâche s'est bornée à indiquer ce qui a été fait dans le secteur de Dijon depuis le début de enquête et à entendre ce qui a été fait à Paris. « Nous avons confronté, a déclaré M. Couchepin, les renseignements généraux qui ont été ainsi recueillis et elle mine tout ce qui n'avait aucun rapport avec l'affaire elle-même, de façon à ne conserver qu'un ensemble de faits précis. L'enquête va se poursuivre, maintenant aussi bien à Paris qu'à Dijon sur ces éléments en quelque sorte sélectionnés. Notre séjour à Paris n'a vraiment été consacré qu'à divers entretiens qui avaient pour but cette sorte de mise au point de l'affaire. »

De nouveaux témoignages ont été recueillis

Matinée calme, à la Sûreté générale. Comme les jours précédents l'inspecteur principal Bony et l'expert joaillier Seror sont venus rendre compte de leurs investigations en cours.

M. Belin a reçu de son côté divers témoins. Parmi ces derniers se trouvait un sujet allemand, résidant en France depuis plusieurs années, qui aurait été en relation avec l'un de ses compatriotes résidant à Dijon, personnage suspect, dit-on, dont le nom aurait été mêlé à une affaire judiciaire récente. Toutes ces dépositions n'ont, cependant, apporté aucun fait intéressant à l'enquête en cours.

A midi, on confirme, à la Sûreté, sans donner d'autres précisions, que M. Hude, juge d'instruction, accompagné du commissaire Delpay, a effectué une perquisition au cours de la matinée.

On croit savoir que plusieurs de ces opérations se rapporteraient encore aux dépositions de M. Simanovitch et de sa femme.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER

LE RAPPORT DE M. GARDIOL sur la nature des blessures aux premières heures des troubles de la Place de la Concorde

Lecture a été donnée à la commission par M. Gardiol, socialiste d'un rapport de la troisième sous-commission sur la nature des blessures survenues dans le secteur du pont de la Concorde entre 17 heures et 19 h. 30.

Ce rapport mentionne l'absence d'indications horaires pour les premiers soins donnés aux manifestants blessés, pansés ou hospitalisés. Néanmoins, la sous-commission a cru pouvoir relever environ 87 hospitalisations pendant la période considérée (17 h. à 19 h. 30). Quant au service d'ordre, il y eut 25 gardes républicains et 20 agents blessés entre 17 h. et 19 h. 30, à la tête du pont de la Concorde, mais les précisions horaires manquent également. Les blessures sont le plus souvent des plaies contuses occasionnées par les projectiles les plus divers ou coups et chutes. Aucun gendarme n'a été blessé par balle. Un seul garde mobile a été blessé au cuir chevelu par une balle de pistolet de petit calibre, à 19 h. 10.

Du côté des manifestants, on ne retrouve également qu'un seul blessé par balle ; aussi, durant cette phase, les armes à feu sont restées presque sans effet ; en outre, aucune des blessures n'a entraîné de décès soit parmi les manifestants, soit dans les rangs de la police. Le rapporteur demande, toutefois, pour compléter la documentation de la commission, les auditions du médecin de la Chambre et du médecin militaire qui assurèrent le service du poste de secours du Palais-Bourbon et des médecins d'hôpitaux ainsi que les auditions de blessés ou de témoins.

LES CONVERSATIONS DE ROME

Un accord italo-austro-hongrois serait en bonne voie de conclusion

MM. Dollfuss et Gomboes assistent, vendredi, au déjeuner que M. Suvitch offre en leur honneur à la villa Borghese.

Ils se rencontreront de nouveau l'après-midi au Palais de Venise avec M. Mussolini.

Le soir, une grande réception aura lieu au Capitole.

M. Dollfuss a visité vendredi matin en compagnie de M. Rinte'en, ministre d'Autriche, près le Quirinal, l'exposition internationale d'art sacré.

L'indépendance de l'Autriche

On croit savoir, à Vienne, que les pourparlers de Rome sont entrés dans une phase décisive et s'acheminent vers la conclusion d'un accord préliminaire.

Les points sur lesquels l'entente est déjà faite seraient les suivants :

1. L'indépendance de l'Autriche et la coopération économique du point de vue de la paix de l'Europe sont à la base de toute entente économique danubienne.

2. L'Autriche augmenterait ses importations en Italie, de bois et de matières premières pour l'industrie et ses importations, en Hongrie, d'articles industriels. L'Italie offrirait à la Hongrie des débouchés pour une partie de sa production agricole.

3. Des accords analogues doivent être rendus possibles avec toutes les autres puissances sur la base de recommandation de Stresa.

On escompte notamment l'extension à la Tchécoslovaquie.

QUATRE MORTS dans la Catastrophe de Chemin de Fer de Sallaumines

Ces jours derniers, nous avons annoncé que l'une des victimes de la catastrophe de chemin de fer de **Sallaumines** du 9 février dernier, Jean-Baptiste Leclercq, 41 ans, demeurant à **Provin**, rue Camille Desmoulins, se trouvait dans un état très grave.

Le malheureux n'a pu survivre à ses terribles blessures et a expiré jeudi au milieu des siens.

Ce nouveau décès porte à quatre le nombre des morts de la catastrophe.

Les funérailles de M. Leclercq auront lieu aujourd'hui à Provin, à 15 heures.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi, 17 mars 1934.** — Soleil : lever 6 h. 4 ; coucher 17 h. 48 ; Lune : Lever 6 h. 95 ; coucher, 20 h. 52. Aujourd'hui : Sainte-Gertrude. Demain : Saint Alexandre.

METEOROLOGIE — **Station de Lille** — Observations faites le 16 mars 1934, à 18 h. Baromètre : 743 mm 4 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm 4 ; Thermomètre Fronde : 6.6. Minima : 2.6 ; Maxima : 10 ; Etat hygrométrique : 79 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 7 mm 6 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Mauvais temps, pluie ; grand vent.

LE SCANDALE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Précisons que cette requête fut appuyée par les maires des communes de **Lannoy, Lys** et **Willems** :

« Nous avons appris, il y a plusieurs semaines par la rumeur publique et il nous a été confirmé par nos employeurs que nous avons dû questionner pour notre sauvegarde, que le Syndicat des Filateurs de Lins qui un Groupement en émanant avait obtenu par pression sur les banques créancières de la Société Boutemy Frères et sur les débiteurs eux-mêmes un accord de principe tendant, moyennant une indemnité ridicule de 90 fr par broche, à la destruction complète du matériel spécialisé fonctionnant dans les usines avec interdiction de le remplacer dans les mêmes usines pendant une période de 50 ans.

« **Nous sommes émus de cette situation qui, dans un avenir prochain va contraindre tout la personnel ouvrier au chômage et le personnel de maîtrise et de direction à la ruine de nombreuses années d'éducation industrielle et il est de notre devoir de placer devant vous les renseignements que nous possédons sur une situation qui, d'après nous, ne peut motiver une pareille ruine.**

« Les usines de la Société sont en état d'activité presque complète, et occupent, en marche normale, de 1.300 à 1.400 ouvriers, ils en occupent actuellement environ 1.100.

« Les salaires payés et déclarés pour la taxe d'apprentissage se sont élevés à :

En 1928, 9.900.520 fr 05 ; en 1929 : 9.625.405,80 ; en 1930 : 10.494.053,40 ; en 1931, 7.262.639,65 ; en 1932, 5.706.116,40 ; en 1933 : 6.188.689,75.

Les impôts de toutes natures payés en 1932 se sont élevés à **1.049.841 fr. 10**.

« La Société a dû en raison de la situation économique demander à ses créanciers en 1931 un moratoire qui a été accordé à condition de payer tout le passif, soit : **25.000.000 fr** en un an.

« La Société pouvait penser se libérer de cette dette par une réalisation d'une partie de son actif marchandises et par un prêt de **10.000.000 fr.** au Crédit National et par un redressement économique général.

« Ces éventualités ne se sont pas présentées en ce qui concerne le Crédit National qui a refusé de prêter et, en ce qui concerne la situation économique générale, qui s'est aggravée.

« Malgré ces circonstances adverses, la Société a remboursé environ **10 millions** en deux ans.

« De plus et surtout, la Société Boutemy Frères comptait la rentrée de sommes à provenir des Produits finis, d'après la loi Forgeot de 1928, le principal des Produits finis étant de **13 millions 424.404 francs,** sur lequel la Société n'a touché que 20 %.

« Malgré les difficultés de toutes sortes, l'exploitation s'est révélé bénéficiaire, en 1932, le bénéfice déclaré à l'Administration a été de **1.572.641 fr. 81.**

« L'exploitation est donc viable et son manque de trésorerie vient simplement des défaillances nombreuses de ses clients s'élevant dans les quatre dernières années à **7.000.000 fr.** et des intérêts très lourds payés aux Banquiers prêteurs dont l'importance a été de **19.948.694 fr.** de 1920 à 1931.

« Le principal paiement des dommages de guerre de la Société a seulement été fait en 1930, ce reglement tardif a contribué à entraîner nos employeurs à payer cette somme considérable d'intérêts affectant fortement leur trésorerie.

« La forme de la Société (en nom collectif) n'a pas permis de faire appel au crédit public sous forme d'obligations.

« Il intervient, selon nous, d'autres éléments de renseignements qui pourraient être obtenus près de nos employeurs après enquête.

« Il n'est pas admissible, au point de vue de l'intérêt général et surtout des communes où nous nous trouvons de détruire pour toujours sans espoir d'activité nouvelle des usines qui leur donnaient la prospérité et dont la disparition entraînerait le chômage et la ruine du petit commerce local.

« Il est scandaleux que les concurrents qui interviennent financièrement pour la destruction de ces usines et qui sont tous des anciens attributaires de produits finis, trouvent de l'argent pour cette opération de destruction et n'en trouvent pas pour alimenter la Caisse de compensation qui devait payer nos employeurs.

« Nous sollicitons, M. le Préfet, de votre haute bienveillance, qu'il soit apporté, le plus tôt possible, une aide à nos employeurs pour l'intervention, soit de la Banque de France, soit du Crédit National, qui leur permettrait de donner satisfaction aux **banquiers, seuls créanciers** de la Société Boutemy Frères.

« D'avance, nous vous témoignons notre reconnaissance et vous prions, etc. ».

Entrevues et démarches

Comme bien l'on pense le mandataire du personnel ne s'est pas borné à cette requête et il a obtenu des entrevues au Ministère du Commerce et a propose la solution suivante :

« Intervenir vis-à-vis des banquiers **seuls créanciers,** afin qu'ils transforment la Société **en nom collectif** actuelle en une Société anonyme par actions, en s'octroyant une partie des actions au prorata de leur créance.

« Cette solution aurait une base solide de discussion vis-à-vis des créanciers banquiers si parallèlement on accordait à nos employeurs les 30 % des **13 millions 424.404 fr.** restant dus sur les produits finis, soit **4.027.321 fr.,** et convertir en un prêt la somme que la Caisse de compensation donnerait en moins des 50 % prevus par la loi Forgeot de 1928 plus un prêt de **6.000.000 fr** à intérêts modestes gages sur l'actif immobilier et mobilier de la Société s'élevant suivant l'expertise faite en 1932 de MM. Galtier frères ingénieurs experts à Lille à **65.926.860 fr.**

« Le montant de ce prêt pourrait être versé aux créanciers et un moratoire de quelques années devrait être accordé pour le règlement par périodes du solde minime restant dû ».

Notons encore que M. **Lebas,** deputé-maire de Roubaix a saisi de la question M. Marquet, ministre du Travail.

Appel aux Pouvoirs Publics

Les choses en sont là. « En somme nous dit le mandataire du personnel, voici une usine possédant un matériel d'une valeur globale de plus de 41 millions des immeubles de 24 millions et qui pour liquider un arriéré de 15 millions, va se voir contrainte à la destruction totale.

« Onze cents personnes vont de ce fait se trouver sans emploi, le commerce local va en subir un contrecoup, on va réduire à la ferraille un matériel en parfait état et pour lequel, par le canal des dommages de guerre l'Etat a tout de même payé 28 millions.

« Les Pouvoirs publics ne s'emploieront-ils pas à empêcher un acte qui est contraire aux intérêts économiques de notre région ? »

A. BOIDIN.

LA DISPARITION D'UN JEUNE GARÇON A HÉNIN-LIÉTARD

Depuis jeudi matin, à 7 heures le jeune Jean-Marie Mariage, né le 6 avril 1920 est disparu du domicile de ses parents, demeurant à **Hénin-Liétard**, 37, rue Elie-Gruyelle. Les personnes qui pourraient donner des renseignements concernant ce jeune homme sont priées d'en aviser sa famille ou le commissariat de police de la ville.

CHEZ M. B. FREMEAUX GAGNANT DES CINQ MILLIONS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A la cadence de dix lettres par jour, le courrier est une source inépuisable de demandes d'argent. Si j'avais donné satisfaction à tous ces correspondants inconnus, j'aurais déjà fait des dettes.

Je n'ai rien changé à mes chères habitudes et je n'ai ni domestique, ni auto, ni château, ni smoking. Mon fils Georges et ma fille Sophie qui sont mariés se font bâtir une maison. Mes jeunes filles continuent à suivre leurs cours et ne se soucient pas de se marier avec des coureurs de dot.

— Elles peuvent être aimées pour elles-mêmes. Elles sont assez belles et plus pour cela.

— Trêve de galanteries. J'ai fait un peu de bien autour de moi, c'est mon meilleur ouvrage. J'ai la certitude que mes enfants seront à l'abri du besoin et cela me suffit. Moi j'ai mon jardin, ma maison, ma famille et mon métier et je suis aussi heureux qu'avant. Pourtant je vais réaliser mon rêve. Ces travaux qu'on fait dans la cour, c'est pour édifier un atelier de menuiserie où je passerai mes loisirs à travailler pour mon plaisir.

Ce que par modestie M. Fremeaux ne dit pas c'est qu'il a fait distribuer 40.000 kilos de charbon aux chômeurs de la commune, de la viande et du pain.

M. Fremeaux est un philosophe. Il aura son atelier, il a son jardin, son nouveau bonheur pour vivre encore longtemps la douce existence des rentiers.

Président de l'Union des familles de Ronchin, vice-président des familles nombreuses et du groupe des jardins ouvriers, administrateur de la Caisse rurale et ouvrière, titulaire de la médaille d'honneur des chemins de fer du Nord, de la médaille de bronze de la mutualité et des assurances sociales, M. Fremeaux borne la ses ambitions.

Mais les cinq millions furent les bienvenus !... — **FRED**

LA CONDAMNATION DU MONSTRE DE MARCONNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'enfant, qui commençait à entrevoir la vérité sur la gentillesses de l'individu, voulut fuir. Le sadique personnage la poursuivit et la rattrapa sans peine. Il réitéra ses propositions. Alfréda refusa net et menaça d'aller tout dire à sa maman. Elle se sauva à nouveau, pour rejoindre sa mère, mais 100 mètres plus loin, elle trébucha dans les terres cultivées. Elle supplia Blondel de la laisser tranquille.

Dépité, le monstre s'empara d'un énorme couteau placé dans la poche intérieure de son veston et frappa sauvagement l'enfant dans le dos. Puis il retira l'arme de la blessure, la jeta dans un champ voisin et prit lâchement la fuite.

L'enfant, inondée de sang, eût encore la force de rejoindre sa mère. Elle tomba épuisée à ses pieds, lui raconta en haletant ce qui venait d'arriver et s'évanouit. C'est dans un état désespéré qu'elle fut transportée à l'Hôpital d'**Hesdin**.

L'arrestation du monstre

La gendarmerie d'**Hesdin,** alertée tard dans la soirée, se mit à la recherche de Blondel, mais le maréchal des logis Miquet dut bientôt y renoncer en raison de l'obscurité. Le lendemain, les recherches furent plus fructueuses. On arrêta, en effet le monstre sur la route menant à **Humières-Anvin.**

Amené à la gendarmerie d'**Hesdin,** Blondel, après quelques réticences, finit par avouer son crime. M. le Procureur de la République Franceschi procéda à la reconstitution du drame.

L'arme, un couteau de boucher de vingt-cinq centimètres, avait été achetée quinze jours auparavant à Hesdin « en vue de la prochaine saison des betteraves », prétendit le monstre.

Quant à Alfréda, sa victime, son état inspira à diverses reprises les plus vives inquiétudes, mais fort heureusement on put la sauver et le 1er décembre, elle sortait de l'Hôpital, la blessure cicatrisée.

Les antécédents de Blondel

Arthur Blondel est né à **Lille,** le 18 février 1891. Il est actuellement séparé de sa femme, et père d'un garçon de 13 ans. Il s'engagea en 1909 pour 4 ans et fut envoyé en Algérie, puis au Maroc. De la guerre, Blondel revint avec la médaille commémorative, celle de la victoire, celle du Maroc et... la poitrine couverte de tatouages.

A **Lille,** on peut retrouver ses traces dans plusieurs hôtels du Centre, où il était plongeur en 1921, 1922 et 1923. Son dernier domicile dans la capitale de la Flandre fut rue Jean-Jacques Rousseau, où il a, d'ailleurs, laissé le plus détestable souvenir.

Il fut recueilli, à plusieurs reprises, dans des asiles et des refuges, alors qu'il mourait de faim. La gendarmerie d'Hesdin possède les plus mauvais renseignements sur son compte. Il a été condamné par ailleurs six fois par les tribunaux pour vols, coups et autres méfaits sur lesquels il est préférable de ne pas insister.

Débats à huis clos

Comme pour l'audience de la journée précédente, le Président des Assises, M. Malet, prononce le huis clos en raison des faits et circonstances qui accompagnèrent cette pénible affaire. Le public doit se retirer.

On venait d'apprendre, quelques instants auparavant que Blondel était inculpé d'attentats à la pudeur et de tentative d'assassinat. Jusque là l'accusé était resté impassible et les personnes présentes qui le connaissaient, avaient remarqué un changement notable dans sa physionomie. Blondel a effectivement rasé sa moustache pendant sa détention, ce qui contribuait à le rajeunir considérablement.

LE VERDICT

Après un sévère réquisitoire de M. VIGNERON et une éloquente plaidoirie de Me BIGOURD, les jurés ont répondu affirmativement aux cinq questions qui leur étaient posées, en accordant toutefois les circonstances atténuantes à l'accusé ce qui lui a permis de sauver sa tête.

En conséquence, **il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.**

L'AUDIENCE DE CE JOUR

Jules Bizart, 45 ans, ouvrier agricole à **Hamelincourt,** accusé d'attentat à la pudeur, coups et blessures volontaires, comparaîtra huis clos devant les assises de **Saint-Omer,** à midi.

Il sera défendu par Me Lamorel.

M. Tison, substitut du Procureur de la République prononcera le réquisitoire.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le INDICATEUR
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge

LES DRAMES dans la région

HORRIBLE TRAGÉDIE PASSIONNELLE A ROUBAIX

Fortement épris d'une fillette de 15 ans qui le repoussait un sujet polonais abattit l'enfant de cinq balles de revolver, puis se noya dans le canal de Roubaix

Un terrible drame passionnel, aussi rapide qu'imprévu, a mis en émoi, au début de la soirée de vendredi, le populeux quartier du boulevard de Beaurepaire et du Pile, à **Roubaix**. Furieux du refus de celle qu'il convoitait, un sujet polonais tua lâchement une jeune compatriote en lui tirant cinq balles de revolver dans le corps. Son coup fait et sûr le point d'être rejoint, le meurtrier se jeta dans le canal de Roubaix et s'y noya.

Dans le pays minier

Il y a environ trois années, un ménage polonais, après avoir quitté son pays d'origine pour chercher fortune ailleurs, arriva dans le pays minier où vivent beaucoup de leurs compatriotes. Il se fixa à **Marles-les-Mines**. Il était composé du père, Jean Zibura, 32 ans, de la mère, Angèle Chmellecka, 30 ans, et d'une fillette prénommée Maria et alors âgée de 12 ans.

Sans tarder, l'étranger parvint à trouver du travail dans une exploitation minière ce qui permit au ménage d'élire domicile au numéro 7 de la mine.

L'horizon paraissait s'ouvrir devant les expatriés d'autant plus que la mère ne tarda pas, non plus, à se faire embaucher. L'argent affluait et le bonheur devait sourire aux malheureux.

Celui-ci devait, hélas, être de courte durée.

Une idylle

En effet, peu de temps plus tard, un de leurs compatriotes, Juwennaljasz Chachiel, né le 14 octobre 1910, à Harri Poahost (Pologne), après maintes démandes, parvint à arracher le consentement des époux Zybura pour venir habiter chez eux. Ce dernier avait quitté son pays d'origine le 29 octobre 1929 et était venu s'installer à Marles-les-Mines où, grâce à des amis, il trouva facilement de l'occupation. Il travaillait « au fond ».

Mais, l'étranger avait une idée folle derrière la tête. Il avait jeté son dévolu sur la jeune Maria et il désirait ardemment que celle-ci devienne son épouse. Il en toucha mot au père, qui n'y vit pas d'inconvénient, mais qui conseilla au prétendant d'attendre plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'au jour où la fillette eut atteint sa quinzième année.

Pourtant, la fillette ne l'entendit pas de cette façon et elle communiqua ses impressions à sa mère, d'autant plus que cette dernière voulait mettre empêchement à une liaison disproportionnée, d'abord vu le jeune âge de son enfant, et aussi la façon d'agir de son compatriote.

Depuis ce jour, ce fut de continuelles querelles dans le ménage, les époux voulant absolument rester sur leurs positions respectives.

Le départ vers Roubaix

Lasse des mauvais traitements qu'elle eut à subir par suite de ces divergences d'idées, Mme Zybura ne tarda pas à quitter son mari et à abandonner le foyer conjugal. Elle se dirigea vers **Roubaix** où elle savait rencontrer de ses compatriotes travaillant dans les usines du grand centre industriel.

Quelques jours après son arrivée, elle travaillait au peignage Lepoutre, rue Kellermann, en qualité de peigneuse, établissement dans lequel elle est toujours occupée. Mais, hélas ! son cœur de mère saignait atrocement et la plaie s'agrandissait au fur et à mesure que les jours passaient.

Bientôt, sa fillette allait entrer dans sa quinzième année et l'irréparable allait se produire si elle n'intervenait pas assez tôt. Vers la fin de l'année 1933 elle prit le chemin de *Marles-les-Mines* et elle parvint à décider son enfant à l'accompagner à *Roubaix*. Toutes deux s'installèrent dans un garni de la rue d'Avelghem, dans un estaminet occupé au numéro 39, par un compatriote, M. Ignace Jarochy.

La jeune fille travailla d'abord dans une papeterie de la rue de l'Espérance et, quelques mois plus tard, c'est-à-dire le 15 février écoulé, elle se faisait embaucher, en qualité de tricoteuse, à l'usine Lepoutre, dans la même usine que sa mère.

Dès ce jour, toutes deux vécurent heureuses, se sentant côte à côte journellement. La mère faisait « brigade » de 5 à 13 heures tandis que la jeune fille travaillait le matin ainsi que l'après-midi jusque 17 h. 30.

De fâcheuses visites

Leur quietude fut, malheureusement, de courte durée. En effet, le prétendant ne pouvait oublier celle qu'il aimait et le chagrin l'incita à revenir vers elle. Il vint à *Roubaix* et tenta vainement plusieurs entrevues avec la jeune fille qu'il savait occupée au Peignage Lepoutre.

Il essuya de continuels refus qui l'exaspérèrent. Sans se décourager, il décida le père Jean Zybura à l'accompagner au cours d'une visite qu'il fit à *Roubaix* il y a environ deux mois. Malgré cet appui et toutes les promesses, la décision des deux femmes resta inébranlable. Pour arracher le consentement de la jeune Maria, on alla jusqu'à lui promettre une somme de quatre mille francs ainsi qu'une machine à coudre. Comme précédemment, l'effet fut nul et l'amoureux dut se retirer depité.

Loin de vouloir lâcher sa proie, Chachiel revint encore relancer trois fois la jeune Maria, plus spécialement le samedi, sans, toutefois, proférer la moindre menace à son égard.

Le drame

L'étranger ne put se faire à l'idée qu'il n'aurait jamais possédé celle qu'il désirait et il revint à **Roubaix** samedi dernier. Un fait étrange marqua spécialement cette journée. Avant de quitter **Marles-les-Mines,** Chachiel demanda son compte » à la mine, sans toutefois faire connaître ses projets. Une fois de plus, il vint échouer à **Roubaix**,